



Mieux connaître les personnes déficientes visuelles en France

Cahier thématique : Scolarisation, études supérieures

À propos de l'enquête Homère

- Un questionnaire coconstruit grâce à une cinquantaine de contributeurs : personnes déficientes visuelles, proches et professionnels qui les accompagnent.
- Une collecte réalisée entre février 2021 et juin 2022 en France métropolitaine, par Internet et par téléphone, auprès de parents d'enfants déficients visuels de moins de 16 ans et de personnes déficientes visuelles de 16 ans et plus.
- Les résultats portent sur 1865 répondants, dont 46 % sont aveugles, 24 % malvoyants sévères et 30 % malvoyants moyens. [Ils sont disponibles ici.](#)

Les porteurs de l'étude



Le consortium de recherche



Les partenaires



Scolarisation

Enseignement 1 : la classe ordinaire est, de loin, le lieu de scolarité le plus fréquenté, quel que soit le degré de sévérité de la déficience visuelle.

- Parmi les 394 répondants de 3 à 29 ans, aveugles ou malvoyants durant leur scolarité, 9 sur 10 ont fréquenté une classe ordinaire, dont 14 % avec l'appui d'un dispositif ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire).

Enseignement 2 : les professeurs et les AESH (accompagnants d'élève en situation de handicap) ne sont pas suffisamment formés à la déficience visuelle.

- Parmi les 166 répondants de 16 à 29 ans ayant été scolarisés en classe ordinaire, plus de la moitié estiment que leurs professeurs n'étaient pas formés, ou pas suffisamment, à la déficience visuelle.
- Deux tiers des parents ayant un enfant entre 3 et 15 ans estiment que les AESH ne sont pas formés à la déficience visuelle. C'est plus de la moitié chez les 16-29 ans.

Enseignement 3 : l'accès au matériel pédagogique adapté est souvent trop tardif par rapport au reste de la classe.

- Selon les parents, 85 % des enfants de 5 à 15 ans scolarisés en classe ordinaire ont bien accès aux livres, manuels ou documents adaptés, mais en retard par rapport au reste de la classe pour une majorité d'entre eux. Il reste alors plus d'un dixième des enfants qui n'ont pas accès à des documents adaptés alors qu'ils en auraient besoin.
- La moitié des répondants de 16 à 29 ans ayant été en classe ordinaire ont le sentiment de s'être déjà trouvé en échec scolaire en raison d'un accès insuffisant aux contenus pédagogiques, comme les cartes, les supports vidéo, les photocopies...

Enseignement 4 : les conditions d'examen au collège ou au lycée semblent relativement adaptées aux besoins.

- Pour les $\frac{3}{4}$ des 16 - 29 ans, les conditions d'examen au collège ou au lycée tenaient compte des besoins d'aménagements.
- Le principal aménagement était le tiers-temps (soit un tiers de temps supplémentaire par épreuve) cité par 8 répondants sur 10, suivi par des sujets d'examen accessibles, l'utilisation d'un ordinateur ou encore le recours à un secrétaire d'examen.

Conclusion :

Malgré des évolutions positives depuis les années 2000, la déficience visuelle reste mal accompagnée dans le cadre du parcours scolaire, éprouvant ainsi

l'égalité des chances de l'enfant. Il est donc nécessaire d'améliorer l'accueil et l'accompagnement en classe ordinaire des élèves déficients visuels.

Préconisations :

- ✓ Améliorer l'accueil d'un enfant déficient visuel dans une classe en garantissant aux professeurs et AESH un appui et des ressources par des professionnels du médico-social, ainsi que des formations adaptées et croisées.
- ✓ Assurer l'accès au matériel pédagogique adapté ainsi qu'aux aménagements des examens et concours, en vertu des obligations réglementaires.

Études supérieures

Parmi les 1 634 répondants âgés de 16 ans et plus, 25 % ont un niveau d'étude inférieur au baccalauréat, près de 15 % ont un niveau équivalent au baccalauréat et 45 % ont un diplôme de niveau bac +2 ou au-delà. Comparé à la moyenne des Français âgés de 25 à 64 ans, il y a à la fois plus de personnes sans diplôme et plus de personnes surdiplômées chez les répondants à l'enquête. On note que pour ceux dont la déficience visuelle est apparue avant 19 ans, les répondants aveugles qui maîtrisent le braille, ainsi que les personnes les plus autonomes dans leurs déplacements, sont aussi plus diplômés que la moyenne

Enseignement 5 : il y a un décalage entre l'orientation professionnelle choisie et le métier effectivement exercé, surtout chez les plus jeunes.

- Près des deux-tiers des répondants aveugles ou malvoyants réalisant ou ayant réalisé des études supérieures ont rencontré des obstacles dans le choix de leur orientation professionnelle. Parmi eux, ressortent : l'incompatibilité du métier ou de la formation envisagés avec les capacités visuelles pour près de 4 répondants sur 10, l'absence d'une pédagogie adaptée à la déficience visuelle pour près de 3 répondants sur 10, et la difficulté à trouver des informations.

Enseignement 6 : il reste une marge de progression concernant le déploiement, la visibilité et l'attractivité des pôles handicap au sein des établissements d'études supérieures.

- Un tiers des étudiants de moins de 30 ans déclarent qu'il n'y a ou n'y avait pas de pôle handicap dans leur établissement, en dépit de l'obligation réglementaire portée par la loi du 11 février 2005.
- Parmi les répondants de moins de 30 ans ayant identifié un pôle handicap au sein de leur établissement, une large proportion s'est déclarée, en majorité

avant l'arrivée dans l'établissement. Toutefois, 10 % ne l'ont pas encore fait (en particulier les malvoyants moyens).

Enseignement 7 : une large majorité des moins de 30 ans ont bénéficié d'aménagement ou d'adaptation pendant leurs études supérieures, soutenus par le cadre législatif et le développement des technologies de l'information et de la communication.

- Près des trois quarts d'entre eux ont sollicité des cours au format numérique auprès de leurs enseignants, le tiers a sollicité du prêt de matériel informatique adapté et plus de 40 % ont bénéficié d'un service de retranscription. En revanche, près de 20 % d'entre eux n'ont bénéficié d'aucun aménagement, en particulier chez ceux qui n'ont pas identifié de pôle handicap au sein de leur établissement.
- Concernant les examens, une large majorité des moins de 30 ans a bénéficié d'un tiers-temps, 70 % ont pu utiliser un ordinateur, les deux-tiers ont eu accès à des sujets d'examen accessibles et près de la moitié dispose d'un secrétaire d'examen.

Conclusion :

Les personnes déficientes visuelles de moins de 30 ans réalisant ou ayant réalisé des études supérieures témoignent d'une volonté forte d'autodétermination, mais le parcours de formation reste semé d'embûches. Il est donc nécessaire d'améliorer l'accompagnement des étudiants à deux niveaux : dans le choix de leur formation et de leur métier, en leur présentant un panel de possibilités tenant compte à la fois de leurs intérêts et de leurs capacités actuelles et futures, ainsi que dans les aménagements nécessaires pour que leur environnement soit favorable au bon déroulement de leurs études.

Préconisations :

- ✓ Augmenter les dispositifs d'information, renforcer l'adaptation des outils et la formation des conseillers à l'orientation des personnes déficientes visuelles.
- ✓ Généraliser l'adaptation des formations et des logiciels métiers aux besoins des personnes déficientes visuelles.
- ✓ Communiquer davantage sur les pôles handicap au sein des établissements, inciter les étudiants concernés à se déclarer (via des témoignages, la mise en avant des bénéficiaires ...).